

34

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 10 Mai 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	29 avril 2021	29 avril 2021
23	20	20+1		

Délibération n° 10052021.027 : SDEER – Enfouissement des réseaux de la commune

L'an deux mille vingt et un, **le lundi 10 mai** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les mesures en vigueur au 03/052021, l'accueil du public ne pourra avoir lieu compte tenu du couvre-feu. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAUX, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, DUMONT Isabelle, Christophe PARION, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Patrick MORENNE, Jean François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD, Christèle ROBLIN.
Membres absents représentés :
Véronique ZAMPARO.
Secrétaire de séance : Sandrine GUIBERT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de dissimuler les réseaux aériens dans les secteurs suivants :

- **1.** Les Bugaudières
 - Impasse de Traversay
 - Rue du Four Banal
 - Rue Champ du Verger
- **2.** Roifé
 - Roiffé
 - Route de Roiffé
- **3.** Tric-Trac
- **4.** St Germain de Marencennes
 - Fief St Pierre
 - Rue St Nicolas
 - Rue du Moulin neuf
 - Rue des Tilleuls
 - Rue des Artisans
 - Rue des Fleurs
 - Rue de Mounet
 - Rue de la Fontaine
 - Rue de la Poste
 - Rue de la Grève aux Roux
 - Route de Péré
 - Chemin des Sources
- **5.** St Germain/La Cure
- **6.** Etourneau
 - Rue de la Péminièrre
- **7.** Les Ances
 - Rue des Ecureuils
 - Rue des 4 vents
- **8.** Brettes
 - Chemin du Marais
 - Rue des Bordresses
- **9.** Petit Bois
 - Route des Epinailles
 - Rue du Vieux Puits

- Rue du Bois Clair
- Rue des Petits Prés
- **10.** Péré
 - Chemin du Moulin
- **11.** Le Gué Charreau
 - Rue de la Colline

L'opération d'effacement de réseaux concerne le réseau de distribution d'électricité, l'éclairage public, le réseau téléphonique.

Concernant le réseau électrique et l'éclairage public, Monsieur le Maire rappelle la délégation de compétence au Syndicat Départemental d'Electrification qui assurerait donc la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Concernant le réseau téléphonique, Monsieur le Maire propose de solliciter Orange pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, à signer entre les deux parties, qui fixerait notamment le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil télécom peut être assurée par la commune ou confiée au Syndicat Départemental d'Electrification. Dans cette dernière hypothèse, le Syndicat propose :

- Une vérification du contenu du devis,
- Un remboursement en plusieurs annuités,
- D'assurer la relation et la coordination avec le service des études d'Orange.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à deux voix contre et 19 voix pour :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de dissimuler les réseaux aériens dans les secteurs suivants :
 - **1.** Les Bugaudières
 - **2.** Roifié
 - **3.** Tric-Trac
 - **4.** St Germain de Marecennes
 - **5.** St Germain/La Cure
 - **6.** Etourneau
 - **7.** Les Ances
 - **8.** Brettes
 - **9.** Petit Bois
 - **10.** Péré
 - **11.** Le Gué Charreau
- **Décide** des priorités et souhaite que ces travaux puissent commencer dès que possible :
 - **1/** Route de Péré – Chemin des Sources – St Germain/la Cure
 - **2/** Les Bugaudières (tel que détaillé ci-dessus)
 - **3/** Roiffé – route de Roiffé – Tric-Trac – La Pavaire – Fief St Pierre – Rue St Nicolas
 - **4/** Etourneau – Les Ances – Brettes (tels que détaillés ci-dessus)
 - **5/** Péré – Le Gué Charreau
 - **6/** rue du Moulin Neuf – rue des Tilleuls – rue des Artisans – rue des Fleurs – rue de Mounet – rue de la Fontaine – rue de la Poste
 - **7/** Petit Bois (tel que détaillé ci-dessus)
- **Sollicite** d'Orange une aide technique et financière pour mener à bien ces projets,
- **Confie** au Syndicat Départemental d'Electrification la maîtrise d'ouvrage du génie civil télécom et lui confie le soin d'assurer la relation et la coordination avec le service des études d'Orange,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 0510 -- 10052021027 ----- -- JE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 18/05 / 2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 11 mai 2021.

Le Maire,



Walter GARCIA.